

ANNEXE A

Section des services sociaux de APR

La Section des services sociaux de la Direction des relations de travail et de la rémunération a été mise sur pied dans le but d'aider les employés du ministère des Affaires extérieures et, au besoin, leur conjoint et leurs enfants, à faire face à diverses situations qui, bien que n'ayant habituellement aucun lien avec l'emploi, ont des répercussions sur le bien-être tant de l'employé que du Ministère. Elle s'occupe des problèmes d'ordre émotif, psychologique et autres problèmes personnels, y compris l'alcoolisme, l'usage non médical des drogues et l'endettement, et dirige au besoin les intéressés vers des organismes communautaires spécialisés ou des experts.

Le service d'orientation offert par la Section des services sociaux est confidentiel bien qu'il faille dans certains cas autoriser la divulgation de renseignements.

Tous les surveillants à Ottawa et à l'étranger doivent informer leurs employés du champ d'action et des fonctions de la Section des services sociaux, et leur donner la possibilité de communiquer, au besoin, avec le conseiller en services sociaux. On peut avoir recours au télex dans les situations urgentes qui surviennent à l'étranger.